

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 27 - 29 mai 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

SESSION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/97/1/Add.1
11 avril 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire (WFP/EB.A/97/1) établi d'après le programme de travail du Conseil d'administration pour 1997 approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (WFP/EB.3/96/11). Le Conseil d'administration peut décider d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptées par le Conseil en 1996, celui-ci pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa session annuelle.

3. *Rapports annuels*

- a) Le rapport annuel du Directeur exécutif. En application du paragraphe 18(b) des Règles générales du PAM, le Directeur exécutif présentera au titre du présent point de l'ordre du jour son rapport annuel pour 1996 (document WFP/EB.A/97/3-A), qu'elle a préparé en consultation avec le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO. Le rapport, intitulé "La sécurité alimentaire concerne des êtres humains" fait une large place aux principales activités conduites en 1996 et décrit ce que l'organisation a fait pour atteindre les objectifs établis dans le Plan stratégique et financier pour 1996-1999.

Le Conseil pourra souhaiter examiner et approuver le rapport du Directeur exécutif.

- b) Rapport annuel sur les opérations d'urgence du PAM. Le Conseil sera saisi, pour examen, d'un rapport sur les activités de secours d'urgence exécutées par le PAM. Ce document rend compte des opérations approuvées en 1996, ou avant le 31 décembre 1995, si celles-ci étaient encore en cours en 1996. Il passe également en revue le montant des contributions à la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et les résultats obtenus en 1996.
- c) Rapport annuel du Conseil d'administration à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO sur ses activités en 1996 et sur la suite donnée aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC. En application du paragraphe 12 des Règles générales du PAM et du paragraphe 29 (Annexe I) de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil est invité à faire rapport tous les ans au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et au Conseil de la FAO. Pour faciliter la tâche du Conseil, le Directeur exécutif présente un projet de document (WFP/EB.A/97/3-C) sur les activités du Conseil en 1996; ce document pourra constituer la base du rapport du Conseil.



- Première partie Le rapport annuel du Conseil d'administration sur ses activités en 1996 traite de grandes questions: normes juridiques, administration des affaires du PAM, procédures, politique générale, ressources, inspection et réformes et mesures de revitalisation complémentaires adoptées par le PAM.
- Deuxième partie Suite donnée à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la résolution 1996/42 de l'ECOSOC sur l'approche programme, l'harmonisation des cycles des programmes et des procédures de programmation, le renforcement des capacités nationales et l'exécution des activités, le suivi et l'évaluation, la coordination régionale et sur le terrain. Suite donnée aux paragraphes 5 à 10 et au paragraphe 54 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale des Nations Unies, au paragraphe 17 de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale des Nations Unies et au paragraphe 11 de la résolution 1996/42 de l'ECOSOC sur le financement des activités opérationnelles.
- Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial de l'alimentation
- Suite donnée à la résolution 1996/43 de l'ECOSOC sur la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods.

Le Conseil pourra souhaiter examiner ce rapport; s'il y est favorable, il pourra l'approuver et le transmettre à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO.

4. *Ressources et questions financières*

- a) Plan stratégique et financier (1998-2001). Le Plan stratégique et financier pour 1998-2001 (document WFP/EB.A/97/4-A) est présenté au Conseil pour examen, conformément à l'Article 6.2 du Règlement financier. Ce document a été transmis, pour examen et observations, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU et du Comité financier de la FAO.
- Ce plan quadriennal, établi tous les deux ans sous forme de plan à horizon mobile, comprend deux sections: le plan stratégique et le plan financier. Le plan stratégique expose les priorités opérationnelles et organisationnelles du PAM pour les quatre années considérées; il définit les besoins spécifiques, les activités et les éventuelles contraintes du PAM liées à ces priorités. Le plan financier établit les prévisions concernant les disponibilités de ressources et les recettes du PAM durant cette même période.
- b) Rapport sur l'exécution du budget, 1996. Au titre du présent point, le Conseil sera saisi, pour information, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget, 1996 (document WFP/EB.A/97/4-B). Conformément au paragraphe 29(d) des Règles générales du PAM, ce rapport a été présenté au CCQAB et au Comité financier de la FAO pour avis. Il contient des informations sur les dépenses effectuées au titre des opérations ainsi que du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) en 1996.
- c) Objectif de contributions (1999-2000). Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, d'un document présentant l'objectif de contributions proposé par le



Directeur exécutif pour l'exercice biennal 1999-2000 concernant les activités de développement.

- d) Financement et reconstitution de la réserve opérationnelle. Le Conseil sera saisi, pour approbation, d'un document exposant en détail les modalités de financement et de reconstitution de la réserve opérationnelle (document WFP/EB.A/97/4-D). Ce document a été transmis au CCQAB et au Comité financier de la FAO pour observations.
- e) Financement des engagements cumulés au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Directeur exécutif propose au Conseil, pour approbation, d'établir une provision spéciale pour financer les engagements cumulés au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Conseil pourra souhaiter examiner le document (WFP/EB.A/97/4-E), accompagné des avis du CCQAB et du Comité financier de la FAO.
- f) Rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Commissaire aux comptes, 1992-1993 et 1994-1995. Le Conseil pourra souhaiter prendre note de ce rapport, qui a été transmis au CCQAB et au Comité financier de la FAO pour observations.

5. *Questions de politique générale*

- a) Politiques concernant l'utilisation de l'aide alimentaire du PAM dans le cadre de ses activités de secours et de développement: la monétisation. Le Conseil sera saisi d'un document (WFP/EB.A/97/5-A) qui retrace l'usage fait par le PAM de la monétisation par le passé et analyse les conditions dans lesquelles le PAM devrait participer à la vente de produits d'aide alimentaire. Il présente au Conseil, pour examen et approbation, des recommandations de politique générale et des mesures complémentaires.
- b) Réformes et mesures de revitalisation adoptées par le PAM. En mai 1996, le PAM a présenté au Conseil d'administration un rapport sur les réformes et les mesures de revitalisation adoptées par le PAM (document WFP/EB.A/96/6). Le Conseil a demandé qu'un document analogue lui soit présenté à sa session annuelle de 1997 sur les mesures prises dans l'intervalle.

Le Conseil pourra souhaiter formuler des observations sur ce rapport (document WFP/EB.A/97/5-B).

6. *Programme de travail de l'évaluation pour 1997-1998*

Le Conseil sera saisi du programme de travail de l'évaluation qui s'inspire des grandes priorités stratégiques du PAM - notamment l'approche personnaliste de la programmation de l'aide alimentaire, la défense de la cause des pauvres et de ceux qui ont faim et le renforcement des responsabilités. Ce document présente d'une part la liste des rapports d'évaluation qui seront soumis au Conseil d'administration, et d'autre part les "études" qui seront communiquées d'une autre manière. Les objectifs fondamentaux des évaluations et des études sont les suivants: a) tirer des enseignements de l'expérience pour les appliquer dans l'avenir à d'autres actions; et b) contribuer à faire évoluer les politiques et les procédures appropriées; et c) contribuer aux décisions stratégiques.

Le Conseil pourra souhaiter approuver l'orientation générale du programme proposé pour 1997-98 et proposer des conseils au Secrétariat sur l'orientation des évaluations et études futures.

7. *Questions d'administration et de gestion*



Composition du personnel international du PAM - rapport statistique au 31 janvier 1997.

Le Conseil sera saisi, pour information et observations, de la liste de l'ensemble des administrateurs internationaux sous contrat avec le PAM (de durée déterminée ou permanent), et des fonctionnaires de rang supérieur, (document WFP/EB.A/97/7) établie par service pour le siège et individuellement pour chacun des bureaux de pays. Le document présente également des statistiques sur la répartition du personnel par nationalité et par sexe suivant les grades et sur la représentation des pays développés et des pays en développement.

Le Conseil pourra souhaiter prendre note du rapport et, au besoin, donner des conseils.

8. *Résumé des travaux de la reprise de la deuxième session ordinaire de 1997*

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur les méthodes de travail, le résumé des travaux de la reprise de la deuxième session ordinaire de 1997 sera présenté pour aval.

9. *Questions diverses*

Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

10. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulatif toutes les décisions et/ou recommandations de la session annuelle afin d'en vérifier l'exactitude.



